AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-2-71 140713

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin technique Nº 125 de Février 1971 -

1971-2

INFORMATIONS

/SUR LE PUCERON VERT DU PECHER/ (Myzus persicae Sulzer).

Ce puceron, très redouté des arboriculteurs en raison des graves dégâts qu'il provoque sur pêcher (enroulement de feuilles, déformations de rameaux, dessèchements de rosettes de feuilles et de bouquets floraux), semble de plus en plus difficile à combattre et des échecs ont été assez fréquemment observés, d'abord dans le Midi méditerranéen (basse vallée du Rhône, Languedoc), puis dans notre région, surtout à partir de 1970.

Des essais et observations ont donc été réalisés par des chercheurs de l'INRA (BONNEMAISON 1968 - RAMBIER 1964 - LECLANT 1968-1970), des techniciens du Service de la Protection des Végétaux (BERVILLE - BEZUT 1968-1970) et de services privés (PROUT 1968-1970 - CLEMENT 1970).

Ces travaux permettent de donner à présent des conseils aux arboriculteurs dans les vergers desquels le puceron vert pose des problèmes.

- Bref rappel du cycle :

Cette espèce "migrante" passe l'hiver à l'état d'oeufs, pondus principalement à la base des bourgeons de pêcher. Dans notre région, l'éclosion de ces oeufs se produit fin janvier-début février (cette année, les toutes premières éclosions de fondatrices viennent de se produire). Ces fondatrices deviennent adultes au bout de 15 jours à 3 semaines et engendrent des individus aptères qui donnent naissance à plusieurs générations de pucerons aptères ou ailés. Ces ailés émigrent sur d'autres plantes, appelées hôtes secondaires, de familles très diverses (solanacées, crucifères, salsolacées, graminées, composées, etc...) si bien qu'entre la fin mai et la mi-juin le puceron vert disparait naturellement des pêchers.

Plusieurs générations se succèdent sur les hôtes secondaires causant des dommages de différentes formes. En septembre, apparaissent des pucerons ailés (sexupares ailés) qui retournent sur le pêcher et pondent des femelles sexuées qui sont fécondées par des mâles naissant sur les plantes-hôtes secondaires. Après accouplement en octobre, les femelles quittent le feuillage et vont pondre de 5 à 10 oeufs d'hiver sur les extrémités des jeunes rameaux.

- Moyens de lutte :

On peut intervenir à différents moments, l'essentiel étant d'agir à bon escient, s'il y a un risque réel et en tous cas avant que des dégâts sensibles aient été effectués.

a) En traitement d'hiver, on peut choisir entre :

-un oléoparathion, malheureusement toxique vis-à-vis des auxiliaires éventuellement présents et qui aurait tendance à induire des descendances résistantes aux esters phosphoriques (ce produit pourrait être intéressant lorsque les arbres sont aussi envahis par la cochenille du mûrier) ;

-un DNOC à raison de 400 g de MA/hl qui est très efficace.

Cette année, des plantations de pêchers, situées principalement en Tarn-et-Garonne, souffrent d'altérations diverses : nécroses hivernales, brûlures cupriques. Dans ces vergers, il serait prudent d'attendre pour intervenir, si nécessaire, le début du printemps en utilisant l'un ou l'autre des deux procédés décrits ci-après.

.../...

b) En traitement encadrant la floraison. Il est possible, dès cette époque, par une surveillance attentive des arbres, de vérifier s'il y a ou non présence du puceron dans le verger. Ainsi, un traitement inutile peut être évité le cas échéant.

Mais si l'insecte est observé, on pourra agir en choisissant l'un des deux produits suivants appliqué à deux reprises , juste avant la floraison et dès après celle-ci :

- Lindane, à raison de 12 à 15 g de MA/hl (n'épargne pas les auxiliaires lorsque ceux-ci sont entrés en activité).
- Isolane, à raison de 12 à 15 g de MA/hl, un peu moins actif que le lindane mais épargne, dans une certaine mesure, les auxiliaires.

c) En cas d'une attaque en cours (pousses se déformant), intervenir avec un produit à base de Pirimicarb à raison de 37,5 g de MA/hl. Ce produit est très sélectif, très efficace et respecte les auxiliaires (en particulier les syrphes et les hyménoptères parasites) ; malheureusement, il est coûteux.

/SUR LE PUCERON VERT DU PRUNIER/ (Brachycaudus helichrysi).

Les traitements conseillés contre le puceron vert du pêcher sont également valables contre cet insecte.

/SUR LA CLOQUE DU PECHER/

Bien qu'il soit encore tôt, les bourgeons des pêchers commencent à gonfler depuis quelques jours.

Rappelons : -que les germes du champignon à l'origine de la Cloque du pêcher sont présents en abondance sur tous les arbres, qu'ils aient été ou non malades l'année précédente ;

-que les infections, qui ont essentiellement lieu au cours des pluies des jours à température moyenne voisine ou supérieure à 10°, sont surtout graves durant la période comprise depuis l'ouverture des bourgeons à bois jusqu'au moment de l'étalement des premières feuilles ;

-qu'un seul traitement, effectué avec un produit efficace à la dose suffisante et parfaitement appliqué au début de la phase de sensibilité (ouverture des bourgeons à bois), permet d'empêcher les principales attaques graves.

Les expérimentations conduites depuis plusieurs années ont permis de constater l'étonnante efficacité des produits à base de Zirame à la dose de 180 g de MA/hl. Ainsi, une seule application placée dès les premiers signes de gonflement des bourgeons, soit le 26 janvier en 1970, a permis d'assurer une protection presque complète des arbres durant tout le printemps.

En conséquence, si le temps doux persiste, on pourra appliquer, dès qu'il sera possible de pénétrer dans les vergers sans endommager le sol, un traitement avec un produit à base de Zirame à raison de 180 g de MA/hl.

Si l'on désire employer l'une des autres substances autorisées à la vente, il est conseillé d'attendre que le gonflement des bourgeons soit bien amorcé.

-Bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal ; captane : 250 g ; ferbame : 175 g ; thirame : 175 g ; association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale ; captafol : encore en autorisation provisoire de vente.

L'application doit être soignée, la bouillie devant, en particulier, atteindre les bourgeons de l'extrémité des prolongements qui, souvent, débourrent un peu avant les autres et sont, de ce fait, plus exposés.

BALMA, le 1er Février 1971

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.